



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 101 de la liste préliminaire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement a tenu sa cinquante-cinquième session à New York du 23 au 25 février et sa cinquante-sixième session à Genève du 29 juin au 1^{er} juillet 2011. Les débats de ses deux sessions ont essentiellement porté sur les questions de fond suivantes : questions soulevées à la réunion de haut niveau, dont l'éventuelle création d'un groupe de personnalités de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Le Conseil a eu un échange de vues approfondi sur ce point de l'ordre du jour. Il a recommandé au Secrétaire général de continuer d'encourager la Conférence du désarmement à n'épargner aucun effort pour sortir de l'impasse et d'envisager d'appuyer l'élaboration d'un programme de travail qui faciliterait les travaux de la Conférence concernant les quatre principales questions évoquées dans la décision adoptée par la Conférence le 29 mai 2009 (voir CD/1864). Le Conseil a recommandé au Secrétaire général de demander au groupe de personnalités de haut niveau, s'il était créé, de formuler d'urgence des recommandations sur les moyens de revitaliser l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies, en particulier la Conférence. Le Secrétaire général pourrait également envisager d'instaurer un lien institutionnel entre le Conseil consultatif et l'éventuel groupe de haut niveau en invitant un ou plusieurs membres du Conseil, actuels ou anciens, à faire partie du groupe. Il faudrait avant tout étudier les incidences financières de la création de

* A/66/50.



pareil groupe. Le Conseil a également recommandé au Secrétaire général de continuer à sensibiliser l'opinion et d'encourager les groupes de la société civile et les organisations non gouvernementales à contribuer à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle est plongée depuis si longtemps et de tendre vers le but ultime qu'est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Conseil a adopté le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2011 et approuvé, pour présentation à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut couvrant les activités menées d'août 2010 à juillet 2011, ainsi que ses projets de programme de travail et de budget pour 2012 et 2013. Les membres du Conseil ont rappelé qu'il importait de doter l'Institut de fonds suffisants pour assurer sa viabilité.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa cinquante-cinquième session à New York du 23 au 25 février et sa cinquante-sixième session à Genève du 29 juin au 1^{er} juillet 2011. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, que le Conseil consultatif a approuvé en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, a été présenté sous une autre cote (A/66/123).
2. Les deux sessions du Conseil ont été présidées par Olga Pellicer (Mexique).
3. On trouvera dans le présent rapport le résumé des débats que le Conseil a tenus au cours des deux sessions ainsi que les recommandations qu'il a adressées au Secrétaire général.

II. Débats de fond et recommandations

A. Questions soulevées à la réunion de haut niveau, dont l'éventuelle création d'un groupe de personnalités de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement

4. Dans son résumé de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée le 24 septembre 2010, le Président a affirmé que le Secrétaire général demanderait au Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'entreprendre un examen approfondi des problèmes évoqués pendant la réunion, dont la création éventuelle d'un groupe de personnalités de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement, et que, sur la base de ses recommandations, le Secrétaire général examinerait les nouvelles mesures à prendre à cette fin. Par conséquent, le Secrétaire général a demandé au Conseil d'inscrire cette question de fond à l'ordre du jour de ses deux sessions de 2011.
5. À la cinquante-cinquième session, quatre membres du Conseil, à savoir Carlo Trezza, Adam Rotfeld, Nobuyasu Abe et François Rivasseau, ont présenté des documents de réflexion sur ce point. À la même réunion, le Conseil a entendu l'exposé d'un expert extérieur, Tim Caughley, collaborateur scientifique de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Deux membres du Conseil, Dewi Fortuna Anwar et Desmond Bowen, ont également présenté des documents de réflexion à la cinquante-sixième session.
6. Le Conseil a souligné qu'il fallait trouver une solution politique pour sortir la Conférence de l'impasse. Plus que les difficultés techniques rencontrées, c'est l'absence de volonté politique qui était considérée comme le principal problème de la Conférence. D'ailleurs, le Conseil a précisé que les problèmes qui semblaient tenir à des questions de forme étaient en réalité de nature politique. Il a jugé que ce n'était pas en modifiant les méthodes de travail de la Conférence du désarmement que celle-ci allait devenir plus efficace.

7. Certains membres ont souligné que la Conférence du désarmement était un organe de consensus. Plusieurs ont indiqué qu'il serait difficile de modifier la règle du consensus et que ce n'était que par ce moyen que l'on pouvait élaborer des traités. D'autres encore ont affirmé qu'il fallait que la règle du consensus soit interprétée avec souplesse dans certains cas. Il a également été souligné que la Conférence du désarmement devrait être maintenue car elle restait une instance précieuse au sein de laquelle les États pouvaient faire valoir leurs positions. Il a en outre été précisé que la scène internationale avait sensiblement évolué ces dernières années et, partant, qu'il fallait réformer la Conférence du désarmement de façon à rendre compte fidèlement du renversement des rapports de force dans le monde.

8. Bon nombre de membres ont convenu de la nécessité de faire de l'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles une priorité et souligné l'importance des autres questions fondamentales, comme les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les garanties négatives de sécurité. Ils ont également évoqué le besoin de dissocier les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles des problèmes techniques que rencontre actuellement la Conférence. En effet, le traité est une question de sécurité internationale bien distincte des problèmes de procédure rencontrés.

9. Si certains membres du Conseil sont d'avis qu'il faut envisager d'autres instances de négociation, comme l'Assemblée générale ou un forum d'États animés du même esprit, d'autres estiment que toute négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sortant du cadre de la Conférence du désarmement serait probablement vouée à l'échec si les États dotés d'armes nucléaires ne s'y associaient pas.

10. Certains membres ont indiqué qu'il était nécessaire, pour sortir de l'impasse, de passer par des étapes intermédiaires avant de négocier des traités, et de débattre de questions autres que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, comme la sécurité de l'information ou les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a été dit que l'on pouvait envisager de mener des travaux ou activités partiels mais que certains États s'opposeraient vigoureusement à toute tentative d'établir des normes partielles.

11. De nombreux membres du Conseil ont affirmé que la société civile devait se consacrer davantage aux questions de désarmement, et notamment se joindre aux organisations non gouvernementales pour exercer des pressions sur la Conférence du désarmement afin qu'elle fasse avancer les questions de désarmement nucléaire.

12. Certains membres ne partageaient pas le même avis sur la nécessité de créer un groupe de personnalités de haut niveau et sur l'importance du rôle que ce groupe serait en mesure de jouer. D'autres ont souligné que le mandat du groupe devait être expressément défini. Les opinions ont également divergé concernant la taille et la composition de l'éventuel groupe de haut niveau. Certains membres préféreraient qu'il soit grand, tandis que d'autres ont estimé qu'un petit groupe serait plus efficace. Le Conseil s'est en revanche accordé sur le fait que le groupe devait répondre aux critères de représentation géographique et être doté d'experts en questions de désarmement.

13. Il convient également de remarquer que la majorité des membres ont insisté sur la nécessité d'instaurer un lien institutionnel entre le Conseil consultatif et l'éventuel groupe de haut niveau. On a également évoqué l'importance de

familiariser les responsables gouvernementaux et les diplomates aux questions de désarmement multilatéral dans le cadre général de la sensibilisation au désarmement, dont le Conseil a largement débattu en 2010.

14. À sa cinquante-sixième session, à Genève, le Conseil a poursuivi ses débats sur ce point de l'ordre du jour. Il a ainsi eu l'occasion de procéder à un deuxième échange de vues approfondi sur la question. Il a également participé le 30 juin 2011 à une séance plénière informelle de la Conférence du désarmement.

15. La plupart des membres se sont dits de plus en plus contrariés par l'impasse dans laquelle se trouvait de longue date la Conférence du désarmement, du fait de son incapacité de faire avancer les débats. Le Conseil a estimé que cette impasse tenait bien à des raisons tant politiques que de procédure. Certains membres ont également affirmé que le problème résidait essentiellement dans les inquiétudes que nourrissaient certains pays en matière de sécurité. Les méthodes de travail actuelles, liées notamment à la nécessité d'un consensus sur les questions de procédure, à la pratique des couplages, à l'adoption annuelle d'un programme de travail et à la durée limitée de chaque présidence, ont été jugées inefficaces. Un membre a suggéré d'encourager la Conférence à adopter un programme de travail simplifié, comme il était d'usage dans les années 80 et au début des années 90.

16. Un membre a observé que l'impasse dans laquelle se trouvait actuellement la Conférence du désarmement était loin d'être un fait nouveau et a rappelé qu'il avait fallu de nombreuses années avant d'arriver à négocier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, alors même qu'il était généralement admis à l'époque qu'il s'agissait là d'une question qu'il y avait lieu de négocier de toute urgence. Ce n'est que lorsque les États dotés de l'arme nucléaire n'ont plus guère eu besoin d'effectuer des essais nucléaires souterrains que s'est affirmée une volonté politique suffisante d'entamer des négociations. La Conférence subit aujourd'hui le même sort, si ce n'est que les acteurs sont différents et que, de fait, l'impasse ne peut plus être attribuée uniquement à l'institution et à ses méthodes de travail.

17. Plusieurs membres du Conseil ont déclaré qu'il fallait adopter une démarche progressive pour débloquer la Conférence. Ils ont également proposé que soient créés des groupes scientifiques et techniques au sein de la Conférence, qui seraient chargés d'étudier des questions liées aux quatre points figurant dans la décision susmentionnée de la Conférence (CD/1864). Un membre a toutefois émis des doutes sur l'utilité de ces groupes techniques.

18. Selon certains membres, les regroupements régionaux au sein de la Conférence du désarmement étaient dépassés et entravaient la coopération transrégionale ainsi que la possibilité pour les États Membres de se désolidariser politiquement de leur groupe.

19. Bon nombre de propositions présentant un intérêt certain pour aller de l'avant ont été formulées. Les solutions proposées pour revitaliser les travaux de la Conférence s'inscrivaient dans un spectre allant du laisser-aller à l'interventionnisme à tous crins.

20. Concevant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles comme une mesure de confiance, un membre a proposé d'adopter une démarche similaire aux pourparlers à six concernant la péninsule coréenne dans le cas de la région de l'Asie du Sud et d'entamer des pourparlers à cinq entre l'Inde, le Pakistan, la Chine, la

Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Un certain nombre de membres du Conseil se sont dits intéressés par cette proposition.

21. De nombreux membres ont mis en garde le Secrétaire général contre la tentation de préconiser toute initiative visant à déplacer les négociations en dehors du mécanisme de désarmement de l'Organisation, ce qui serait contraire à la responsabilité qu'il a de promouvoir l'utilisation des organes des Nations Unies. Des membres se sont également inquiétés du fait qu'il serait très difficile de relancer la Conférence si jamais elle venait à être suspendue.

22. Certains membres du Conseil ont de nouveau demandé que soit convoquée une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait parvenir à un consensus pour que cette session soit un succès et que la convoquer maintenant serait vain. Il a également été relevé que le remplacement de la Conférence du désarmement ne pouvait être décidé que par l'Assemblée générale lors d'une quatrième session extraordinaire.

23. Les membres du Conseil se sont penchés sur l'idée de modifier les rapports entre la Conférence et l'Assemblée générale, pour permettre à cette dernière d'exercer un plus grand droit de regard sur la Conférence. Compte tenu des difficultés que pose une réforme interne, certains membres ont proposé que la Conférence soit réformée par des processus externes relevant de l'ONU. Si un groupe de personnalités de haut niveau peut formuler des recommandations aux fins de la revitalisation des travaux de la Conférence, des membres du Conseil ont fait valoir que seule l'Assemblée générale pouvait réformer la Conférence.

24. Il a été proposé de faire appel à l'Assemblée générale pour ouvrir les négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles grâce à une procédure parallèle. Un membre du Conseil a souligné que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont tous été négociés malgré les objections d'au moins un État. Il a été précisé qu'il avait déjà été demandé aux États s'opposant à certains traités de se retirer, principe qui pourrait s'appliquer également aux négociations concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour ce faire cependant, il faudrait d'abord que toutes les voies de négociation du traité permises par la Conférence soient épuisées.

25. Bon nombre de membres du Conseil ont estimé que la décision de la Conférence figurant dans le document CD/1864 pourrait servir de base aux futures négociations et que l'Assemblée générale pourrait créer un organe de négociation parallèlement à la Conférence. Mais pour que ces efforts aboutissent, il faudrait que le Secrétaire général s'engage activement dans le processus de négociation et que les États concernés y participent. On a estimé qu'il serait important de commencer par tâter le terrain et déterminer si la Première Commission de l'Assemblée générale voudrait et pourrait adopter à sa prochaine session une résolution ferme sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement.

26. Le Conseil reste divisé au sujet de la création d'un groupe de personnalités de haut niveau. S'il pourrait être utile de créer un tel groupe, il n'est pas certain que celui-ci permette de revitaliser les travaux de la Conférence ou du mécanisme de désarmement multilatéral en général. Le risque que les organes consultatifs prolifèrent et que leurs travaux se recourent a été évoqué.

27. Les avis diffèrent également sur sa composition. Selon un membre, le Conseil consultatif pourrait jouer le rôle du groupe. À défaut, certains de ses membres devraient y participer. D'autres membres se sont dits favorables à ce qu'au moins un ou plusieurs membres actuels ou anciens du Conseil fassent partie du groupe. Le Conseil consultatif a jugé qu'il fallait qu'il soit lié à l'éventuel groupe. Si l'on estime que le Conseil est un réservoir de compétences en matière de désarmement, bon nombre de ses membres considèrent que le groupe doit être bien en vue pour pouvoir mieux appeler l'attention de la communauté internationale sur la question de la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. Un membre a proposé que le Secrétaire général nomme un envoyé spécial qui pourrait proposer des solutions plus faciles à appliquer et jouer un rôle plus concret.

28. Un autre membre du Conseil a précisé que le groupe pourrait être de trois types : a) un groupe composé de personnes qualifiées qui pourraient établir un rapport complet sur la question; b) un groupe composé de négociateurs politiques qui pourraient mener les négociations en coulisses pour obtenir de meilleurs résultats; ou c) un groupe bien en vue qui pourrait appeler l'attention d'une grande partie de la communauté internationale sur la question de la revitalisation de la Conférence.

29. Le Conseil a constaté qu'un certain nombre de délégations de la Conférence du désarmement étaient également favorables à la création d'un groupe de personnalités de haut niveau. Cependant, certains membres ont exprimé des réserves concernant l'utilité d'un tel groupe et des doutes sur sa capacité d'obtenir des résultats encourageants. Le Conseil a également fait remarquer qu'un groupe de haut niveau aurait des incidences financières qu'il faudrait déterminer au juste avant sa création. La majorité des membres ont convenu que, si le Secrétaire général estimait cette démarche utile, le Conseil abonderait dans le même sens et appuierait pleinement la création d'un tel groupe.

30. Certains membres ont également jugé nécessaire de revoir la composition de la Conférence du désarmement. Ils ont rappelé qu'il importait de l'élargir et d'autoriser que davantage de groupes de la société civile y participent, ce qui permettrait à la fois d'injecter de nouvelles idées et de sensibiliser davantage l'opinion publique internationale à ces questions.

B. Recommandations

31. **Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :**

a) Le Secrétaire général devrait continuer d'encourager la Conférence du désarmement à n'épargner aucun effort pour sortir de l'impasse et envisager d'appuyer l'élaboration d'un programme de travail qui faciliterait les travaux de la Conférence concernant les quatre principales questions sur la base du consensus atteint dans le document CD/1864;

b) Le Secrétaire général devrait demander au groupe de personnalités de haut niveau, s'il était créé, de s'employer d'urgence à recommander des moyens de revitaliser l'ensemble du mécanisme de l'ONU visant à assurer le désarmement, en particulier la Conférence. Il pourrait également envisager d'instaurer un lien institutionnel entre le Conseil consultatif et l'éventuel groupe de haut niveau en invitant un ou plusieurs membres du Conseil, actuels

ou anciens, à faire partie du groupe. Il faudrait avant tout étudier les incidences financières de la création de pareil groupe;

c) Le Secrétaire général devrait continuer à sensibiliser l'opinion et encourager les groupes de la société civile et les organisations non gouvernementales à proposer des moyens qui pourraient permettre à la Conférence de sortir de l'impasse dans laquelle elle s'est enlisée et de tendre vers le but ultime qu'est l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

III. Réunion avec le Secrétaire général

32. Le Conseil s'est réuni avec le Secrétaire général le 24 février 2011. Les membres ont saisi l'occasion pour procéder avec lui à un échange de vues sur les moyens de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement.

IV. Exposés de la société civile/d'organisations non gouvernementales

33. Comme à l'accoutumée, le Conseil a entendu, sur des questions touchant son ordre du jour, des exposés de représentants d'organisations non gouvernementales. À sa cinquante-cinquième session, Robert Zuber, Directeur de Global Action to Prevent War et du projet « A United Nations Emergency Peace Service », et Zia Mian, chercheur dans le cadre du Program on Science and Global Security à la Woodrow Wilson School of Public and International Affairs de l'Université de Princeton et Coprésident adjoint de l'International Panel on Fissile Materials, ont présenté des exposés au Conseil.

V. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)

34. À sa cinquante-cinquième session, le Conseil siégeant en tant que Conseil d'administration a entendu un exposé détaillé de la Directrice et de la Directrice adjointe de l'UNIDIR sur les travaux menés par l'Institut depuis sa session précédente, en juillet 2010, et sur les activités prévues pour 2011. Le Conseil a salué la vaste gamme d'activités de recherche réalisées par l'Institut malgré les difficultés qu'il continue d'éprouver à recueillir des fonds. Plusieurs de ses membres ont par ailleurs formulé des propositions concernant des domaines dans lesquels l'Institut pourrait effectuer des recherches à l'avenir. Il a été rappelé que, pour qu'il puisse conserver son indépendance, l'Institut devait disposer d'un financement suffisant.

35. Le Conseil a adopté officiellement le projet de programme de travail et de budget de l'Institut pour 2011 (voir A/65/177) qui lui avait été présenté à sa cinquante-quatrième session à Genève en juillet 2010, en tenant compte des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son rapport actualisé sur le projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011 (A/64/7/Add.7).

36. Par ailleurs, le Conseil a demandé que la subvention actuelle accordée à l'UNIDIR soit au moins maintenue pour l'exercice 2012-2013. À cette occasion, il a

rappelé la recommandation qu'il avait formulée en juillet 2010 (voir A/65/177), à savoir « que le montant de la subvention soit revu à la hausse pour l'exercice biennal 2012-2013 de manière à couvrir les coûts de la Directrice et du personnel de l'Institut ». Il a également engagé à nouveau « le Secrétaire général à employer toute son influence pour obtenir une augmentation de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU pour l'UNIDIR de manière à couvrir au minimum toutes ses dépenses de personnel permanent, condition indispensable pour établir le type de stabilité dont a besoin l'Institut pour maintenir la structure et le programme de travail justifiés par sa vision et sa mission », comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général du 5 août 2010 sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/65/228, par. 52).

37. À la cinquante-sixième session du Conseil, la Directrice de l'UNIDIR a informé les membres du Conseil des progrès réalisés depuis la session de février concernant l'application du programme de travail de l'Institut pour 2011, des activités prévues pour 2012 et au-delà, et du projet de programme de travail et de budget de l'Institut, notamment de la présentation d'une demande de maintien et, si possible, d'augmentation de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU. Un sous-comité sur l'UNIDIR, composé de cinq membres du Conseil, s'est réuni avant la session ordinaire, le 28 juin, pour examiner en détail le programme de l'Institut.

38. Après examen du projet de rapport de la Directrice sur les activités menées par l'Institut entre août 2010 et juillet 2011 et du programme de travail et de projet de budget pour 2011 et 2012, le Conseil a approuvé la présentation du rapport de l'Institut à l'Assemblée générale et a recommandé le maintien de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice 2012-2013.

39. Les membres du Conseil ont félicité l'Institut pour le travail et les activités de recherche qu'il avait accomplies. Plusieurs se sont dits sérieusement préoccupés par la situation financière de plus en plus précaire de l'Institut et certains ont rappelé que, pour pouvoir poursuivre ses activités, l'Institut devait disposer de fonds suffisants.

40. Par ailleurs, le Conseil a pris note des risques énormes que posait la réduction de la subvention pour le poste de directeur adjoint de l'UNIDIR, faisant remarquer que la Directrice adjointe avait joué un grand rôle dans le travail accompli par l'Institut. Une réduction du financement imposerait une lourde charge à ce dernier.

VI. Travaux futurs

41. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur un certain nombre de questions susceptibles d'être discutées à ses sessions de 2012, parmi lesquelles : les zones exemptes d'armes nucléaires; la conférence sur le Moyen-Orient qui se tiendra en 2012, comme il est envisagé dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010; les mesures de confiance relatives à la cybersécurité; le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012; le traité sur le commerce des armes; la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité; et une réflexion sur les activités du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

42. D'autres thèmes ont été proposés : a) discussions de suivi sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement; b) examen du processus du traité sur le commerce des armes; et c) moyens d'améliorer les travaux du Conseil consultatif.

Annexe

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Olga Pellicer^a (Présidente)

Département des études internationales
Institut technologique autonome du Mexique
Mexico

Nobuyasu Abe^a

Directeur du Centre pour la promotion du désarmement et de la non-prolifération
Institut japonais des affaires internationales
Tokyo

Dewi Fortuna Anwar^a

Directeur des programmes de recherche au Centre Habibie,
Professeur de recherche et Vice-Président du Département des sciences humaines et sociales de l'Institut des sciences indonésien
Jakarta

Desmond Bowen^a

Ancien Directeur chargé des politiques au Ministère de la défense du Royaume-Uni
Londres

Jingye Cheng^a

Représentant permanent et Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne

Kate Dewes^b

Coordonnatrice du Centre de désarmement et de sécurité de la Fondation néo-zélandaise pour la paix Christchurch (Nouvelle-Zélande)

Monica Herz^a

Présidente de l'Association brésilienne des relations internationales
Professeur à l'Université pontificale de Rio de Janeiro

Brésil

Togzhan Kassenova^c

Collaborateur
Nuclear Policy Program
Dotation Carnegie pour la paix internationale

Washington

Sergey M. Koshelev^a

Chef de la Direction générale de la coopération militaire internationale
Ministère de la défense de la Fédération de Russie
Moscou

^a A participé à la cinquante-cinquième et à la cinquante-sixième sessions du Conseil.

^b A participé uniquement à la cinquante-cinquième session du Conseil.

^c A participé uniquement à la cinquante-sixième session du Conseil.

H.M.G.S. Palihakkara^a
Ancien Ministre des affaires étrangères du Sri Lanka
Colombo

Marcie Berman Ries^a
Vice-Secrétaire adjointe
Bureau of Arms Control, Verification and Compliance
Département d'État (des États-Unis)
Washington

François Rivasseau^a
Chef de mission adjoint, Ambassade de France aux États-Unis,
Washington

Adam Daniel Rotfeld^a
Ancien Ministre des affaires étrangères
Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères
Varsovie

Cheikh Sylla^a
Ambassadeur extraordinaire
Ministère des affaires étrangères
Dakar

Carlo Trezza^a
Envoyé spécial du Ministre italien des affaires étrangères pour le désarmement, le
contrôle des armements et la non-prolifération
Direction générale des affaires politiques multilatérales et des droits de l'homme
Ministère des affaires étrangères
Rome

Theresa Hitchens^a (membre de droit)
Directrice
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Genève
